

Le budget 2022

Supplément au feuillet communal n° 104



1/ BUDGET PRINCIPAL

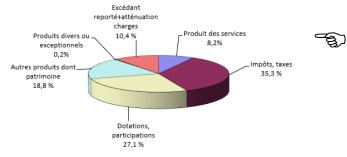
SECTION DE FONCTIONNEMENT			
	Dépenses		Recettes
TOTAL	2 323 347	TOTAL	2 323 347
Dépenses réelles	1 899 519		
Virement pour investissement	423 828		

SECTION D'INVESTISSEMENT			
	Dépenses		Recettes
TOTAL	2 514 384	TOTAL	2 514 384
		Dont affectation résultat 2021	878 604

Le fonctionnement

Dépenses

Charges à caractère général	548 044
Charges de personnel	765 700
Charges financières	7 434
Charges gestion courante	339 244
Charges exceptionnelles	3 000
Virement pour investissement	423 828
Dotation aux amortissement	49 062
FNGIR	147 035
Dépenses imprévues	40 000



Dépenses imprévues 1,7% Virement pour investissement_ Dot amort Charges à caractère FNGIR 18,3% 2,1 % général 6,3% 23,6% charges exceptionnelle 0,1% Charges gestion courante Charges de 14,6% personnel Charges financières 33% 0,3%

Recettes

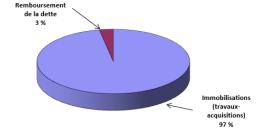
Produit des services	189 900
Impôts, taxes	819 600
Dotations, participations	629 098
Autres produits dont patrimoine	436 400
Produits divers ou exceptionnels	5 510
Excédent reporté + atténuation charges	242 839

L'investissement

Dépenses

Immobilisations (travaux/acquisitions)	2 440 151
Remboursement de la dette (part capital)	74 233





Recettes

Dotation aux				
amortissements Cession	Subventions et participations	Ş	Subventions et participations	1 062 784
Emprunt 0%	42,2 %		Taxe d'Aménagement	20 000
Excédent 2021		Ī	Recouvrement T.V.A.	80 106
33%		F	Produit virement fonctionnement	423 828
			Excédent 2021	878 604
Produit virement fonctionnement	Taxe 0,8 %		Emprunts	(
16,9% Recouvrement 3,2 %	ΓVA	Ī	Dotation aux amortissements	49 062
•		0	Cession	(



Les budgets 2022

Supplément au feuillet communal n° 104



2/ BUDGETS ANNEXES

a) BUDGET "FORETS"

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
Dépens	ses	Recettes	
TOTAL	507 504	TOTAL	507 504
Dont travaux	12 000	Vente de bois	70 000
Virement		Carrière	130 000
Charges Subvention à	24 792 410 000	Produits divers	3 700
la Commune	410 000	Excèdent 2021	303 804

SECTION D'INVESTISSEMENT			
Dépenses		Recettes	
TOTAL	109 871	TOTAL	109 871
Travaux achats Charges financières Déficit	73 938 30 000 5 933	Dont excédent 2021 Virement Subvention	35 659 60 712 13 500

b) SERVICE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

1 - Eau	EXP	LOITATION	
Dépens	ses	Recette	es
TOTAL	856 681	TOTAL	856 681
Dont Intérêts		Excédent 2021	287 537
charges Entretien		Vente d'eau Redevance	210 000 80 000
Taxes		Assainissement	80 000
Achat d'eau	15 000	Parts fixes	95 000
Charges de	120 000	Taxes	47 000
personnel		Travaux	10 000
Amortissement	128 000	Produits divers	37 144
Virement	308 267	Amortissement	90 000
Dépenses imprévues	37 500		

INVESTISSEMENT			
Dépenses	1	Recettes	S
TOTAL	907 107		907 107
Dette Travaux captages Etudes Amortissement Matériel Travaux réseau d'eau Travaux réseaux assainissement Achat terrain	191 304 40 000 92 000 20 000	Virement Amortissements Excédent Subventions Créances Participation	308 267 134 000 94 691 309 749 5 400 55 000

3/ LA FISCALITE 2022

Taxe	Bases	Taux	Produits
Taxe Foncière s/prop. bâties	1 830 000	37.44 %	685 152
Taxe foncière s/prop. non bâties	70 400	21.57 %	15 185
Contribution Foncière des Entreprises (CFE)	634 700	18.53 %	117 610
	Tot	al du produit	817 947

Dans le cadre de la suppression de la taxe d'habitation pour les résidences principales, les communes bénéficient du transfert du taux départemental de la taxe foncière sur les propriétés bâties. Ce taux s'établit à 37.44 % (11.79% taux communal + 25.65 taux Départemental). Ce transfert n'a aucun impact sur le montant de la taxe foncière réglée par le contribuable à base égale.

4/ LES PRINCIPAUX TRAVAUX DE 2022

Aménagement Centre Bourg 2ème tranche (Suite)	1 150 000
Aménagement Centre Bourg 3ème tranche	379 125
Travaux sur les sources et captage (suite)	191 304
Voirie (Programme 2022 et fin du programme 2021)	180 171
Bâtiments de stockage (associations)	176 380
Travaux sur les réseaux d'eau - Rénovation, extension, nouvelles ressources	265 840
Travaux sur les réseaux d'assainissement	242 500
Accessibilité et Rénovation énergétique des écoles (Projet)	251 743

LE THOLY Infos... Année 27 - n°104 Supplément bulletin AVRIL 2022

« MA JEUNESSE À BOUVACÔTE »

Le 26 mars dernier, Gilbert Grivel est venu présenter son nouvel ouvrage.

« Ma jeunesse à Bouvâcôte ». Un condensé de souvenirs de jeunesse nous décrivant la vie dans les années 50-60 aussi bien à l'école avec sa méthode « Freinet » qu'à la ferme ou au travail...cet ouvrage nous transporte dans une époque où l'autosuffisance, le système D et le troc faisaient partie de la vie quotidienne...



LE PROJET « MA PREMIÈRE BD »

Le projet « ma première BD » à l'école primaire avance petit à petit ...

Les enfants ont pu interviewer les personnes qui inspireront leur histoire illustrée. Ils en sont à la phase du « story bord » afin d'expliquer et mettre en scène ce qu'ils ont retenu de leur entretien avec « le personnage »

central de leur récit...





Du 1er avril au 31 juillet, je ne touche pas à ma haie!

Les haies sont, durant le printemps et l'été, un formidable habitat de reproduction et d'alimentation pour de nombreuses espèces et plus particulièrement pour les oiseaux qui y nidifient.



Par application de l'arrêté préfectoral du 14 décembre 2021, il est interdit à quiconque d'effectuer des travaux (destruction, entretien, taille...) sur les haies pendant une période allant du 1er avril au 31 juillet sur l'ensemble du département des Vosges.

Arrêté préfectoral n°329/2021/DDT

LE THOLY Infos... Année 27 - n°104 Supplément bulletin AVRIL 2022

BIBLIOTHÈQUE

Depuis le 12 mars, la bibliothèque a déménagé à la MMA. De nouveaux horaires sont proposés :

- les mercredis après-midi de 14h à 17h
- Les samedis matin de 10 à 11h30.

L'équipe de bénévoles a changé! Après le départ de Marie-Thérèse Durand, c'est Catherine Mougeot qui vous accueille 1 semaine sur 4 à la bibliothèque en relais avec Françoise Grivel, Huguette Lemoine et Martine Florentin. Un grand merci à nos bénévoles dévouées de permettre d'offrir un tel service de proximité aux habitants! Nous espérons vous voir nombreux dans ces nouveaux locaux!

PERMIS DE CONSTRUIRE ET DECLARATION PRÉALABLE EN LIGNE

A compter du 1er janvier 2022, il est possible de constituer et de déposer vos autorisations d'urbanisme en ligne. Il suffit de créer votre dossier sur la plateforme AD'AU sur le site service-public.fr. A l'issue de la procédure, vous disposerez de votre CERFA qui aura automatiquement été complété. Le projet pourra ensuite être téléchargé et déposé sur le portail : www.geopermis.fr

RAPPEL

Le concours photos est toujours ouvert ! n'hésitez pas à participer ou à en parler autour de vous !

Rappel des thèmes : « les fleurs sauvages » pour les enfants jusqu'à 15 ans et « insolite » pour les 16 ans et + ... Vous avez jusqu'au 2 juillet pour déposer vos clichés en Mairie



TRACE VOSGIENNE

Ils ont « ramené la coupe à la maison! »

L'amicale des parents d'élèves en lien avec l'école, a proposé de faire un collectif de skieurs en herbe pour participer à la Trace Vosgienne...

9 écoliers ont bravé la tempête de neige et remporté le prix de l'école la plus représentée. Ils sont revenus avec un trophée et des classeurs pour l'école...BRAVO à eux !



LE CMJ AU CENTRE DE RECYCLAGE

Ce mercredi 30 mars, les jeunes du CMJ, accompagnés par quelques adultes (parents, membres de la commission environnement, adjoints) se sont rendus au centre de recyclage de la Maix à Chavelot. La visite du site s'est effectuée en 2 temps : une première partie s'est déroulée en salle où l'animatrice a expliqué d'où viennent les déchets triés et ce qu'ils deviennent après leur tri. Puis, une visite du site en fonctionnement a été effectuée, où les déchets sont triés par des machines puis par des salariés appelés trieurs. Nos jeunes du CMJ sont maintenant incollables (ou presque!) sur le tri des déchets.



RENTRÉE SCOLAIRE 2022/2023

Sont concernés : Les enfants nés en 2019 pour une inscription en Petite Section ET les enfants effectuant un changement d'école ou une arrivée dans la commune.

A compter de mi-avril, le dossier d'inscription pourra être téléchargé sur le site de la mairie, ou être retiré par vos soins en mairie.

Une visite est prévue le <u>23 juin à 15h à l'école des Primevères</u>. Pour toutes questions, contacter le secrétariat de la Mairie : 03.29.61.81.18.